

ABONNEMENT

|            |        |
|------------|--------|
| Saumur     |        |
| Un an      | 25 fr. |
| Six mois   | 13     |
| Trois mois | 7      |
| Poste      |        |
| Un an      | 30 fr. |
| Six mois   | 16     |
| Trois mois | 8      |

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

|                    |    |
|--------------------|----|
| Annonces, la ligne | 20 |
| Réclames, —        | 30 |
| Faits divers, —    | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 MARS

LETTRÉ PARLEMENTAIRE

AU LUXEMBOURG. — L'attitude de la Droite dans la journée consacrée à l'interpellation sur la conférence de Berlin était l'objet de toutes les conversations. Unanimité d'appréciations, favorables à la Droite, dans la salle des Bustes.

— Il serait à désirer que l'opposition conservatrice observât toujours une attitude aussi correcte, disait un des chefs de la majorité opportuniste. Pour cela il lui suffirait de s'inspirer des sentiments élevés de patriotisme dont elle a fait, avant-hier, une manifestation aussi opportune.

— Qu'à cela ne tienne, mon cher sénateur, a répliqué un membre de la Droite. Il vous suffirait, pour obtenir ce résultat, de modifier radicalement la politique passionnée, haineuse, dont vous poursuivez, depuis que vous êtes au pouvoir, la France conservatrice et ses représentants dans le Parlement. Et c'est ce que vos amis ne feront point. Voulez-vous parler ?

Le sénateur opportuniste s'est dérobé par de faux-fuyants qui ne supporteraient pas un instant l'examen.

INTERPELLATION AU GARDE DES SCEAUX. — Une jolie comédie s'est jouée hier au Sénat. Avant la séance, les bureaux des trois groupes républicains : centre-gauche, gauche républicaine, union républicaine, s'étaient réunis pour se concerter au sujet d'une interpellation à déposer à propos des contradictions de M. Thévenet. L'irritation était si vive qu'on ne parlait rien moins que de son exécution. Les ministériels, quand même, hasardaient timidement la proposition de livrer à la publicité les procès-verbaux de la commission de la loi contre la presse contenant les déclarations du garde des sceaux. Ce châtiment suffirait. Or, voici que tout ce beau feu s'est éteint. MM. Challemel-Lacour et Franck-Chauveau ont vainement proposé d'interpellier le garde des sceaux et d'étendre même cette interpellation à la politique générale du cabinet. MM. Tolain et Bérenger les ont combattus, sous le prétexte, apparemment plausible, que les interpellations sénatoriales n'avaient pas de résultat pratique.

M. Testelin a demandé que le ministère fût épargné et qu'on laissât à la Chambre la douleur de le renverser. Bref, la majorité a été d'avis d'ajourner cette menaçante interpellation. Ajourner et enterrer, c'est tout comme, au Luxembourg.

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE. — Le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant règlement définitif du budget de 1890, a offert à M. Blavier l'occasion de protester contre l'installation défectueuse de la Cour des Comptes. Il faut faire disparaître les ruines du quai d'Orsay, a ajouté M. Boulanger ; c'est un déshonneur pour Paris. M. Rouvier a gémi sur la persistance des refus de la Chambre des députés pour la reconstitution du Palais et il a fait espérer qu'une nouvelle demande de crédit sera mieux favorisée. Le Sénat a repris ensuite la discussion du projet de réforme du Code rural.

LES INTERPELLATIONS. — M. l'amiral Véron a informé le ministre des affaires étrangères qu'il l'interpellerait sur les pêcheries de Terre-Neuve. Il avait été question d'interpeller également le ministre des colonies au sujet de l'expédition du Dahomey. Mais on attendra le résultat de la question que M. Deloncle doit poser, samedi, au Palais-Bourbon.

EDMOND ROBERT.

L'INCINÉRATION

LETTRÉ DU CARDINAL RICHARD

S. Em. le cardinal-archevêque de Paris a fait lire en chaire une lettre pour protester contre l'incinération substituée à la sépulture chrétienne, et pour transmettre aux fidèles les décisions du Saint-Office :

« Le Saint-Office, par ordre de Sa Sainteté Léon XIII, a déclaré qu'il n'est pas permis d'inscrire son nom dans les sociétés qui ont pour but de propager l'usage d'incinérer les corps humains ; et que, s'il s'agit de sociétés affiliées à la franc-maçonnerie, leurs membres encourent les peines portées contre les francs-maçons.

» En second lieu, le Saint-Office a déclaré qu'il n'est pas permis d'ordonner l'incinération de son corps ou des corps d'autres personnes après la mort.

» Le Saint-Père a recommandé enfin aux évêques de faire instruire les fidèles, quand les circonstances l'exigeront, sur la réprobation donnée par l'Église à la pratique de la crémation et de prendre tous les moyens pour les en détourner.

S. Em., après avoir constaté combien le sens chrétien a prévenu les décisions de l'Église, prémunit les fidèles contre les arguments des libre-penseurs et ajoute :

« A côté de la condamnation de l'homme pécheur, Dieu a placé la promesse du pardon. Le Rédempteur annoncé dès l'origine est venu et Notre-Seigneur Jésus-Christ a vaincu la mort, en mourant pour nous. Dès lors, la douloureuse nécessité de la mort n'est plus seulement la peine du péché ; l'espérance de la résurrection descend avec nous dans le sépulcre. Nous mourons avec Jésus-Christ et nous ressusciterons avec lui.

» C'est ce double aspect de la mort, triste et consolant tout ensemble, que nous révèle la sépulture chrétienne.

» L'Église traite avec un grand respect la dépouille mortelle de l'homme. Elle n'ose pas, si je puis parler ainsi, y porter la main ; elle obéit à la sentence divine en confiant le corps des chrétiens à la terre ; mais en le déposant dans le tombeau, elle répète la parole prononcée par le Sauveur lui-même sur la tombe de Lazare : Je suis la résurrection et la vie ; celui qui croit en moi n'est pas mort pour jamais.

» Sans doute, le travail de destruction qui arrachait à Job des accents si douloureux se fera dans le sépulcre. Mais l'Église, en parlant de la dépouille de ses enfants, appelle saints les corps dont l'âme vit avec Jésus-Christ : *Cum Christo viventium sancta corpora*. Ces corps ont été les membres vivants de Jésus-

Christ, les temples de l'Esprit-Saint, ils doivent être ressuscités par lui et glorifiés pour la vie éternelle.

» En rendant plus chère et plus vénérable la sépulture chrétienne, continue le prélat, nous aurons rendu un vrai service à la société : tout ce qui conserve dans les âmes le respect de la dignité humaine est un bienfait social. Tout ce qui tend à affaiblir le sentiment religieux et à faire pénétrer dans les populations les doctrines matérialistes détruit peu à peu les conditions nécessaires pour l'ordre moral et la sécurité des États.

AU DAHOMEY

Nous avons déjà à plusieurs reprises appelé l'attention sur l'extension que paraissait en voie de prendre l'expédition française à Porto-Novo. Un journal, d'ordinaire bien informé, se fait à ce sujet l'écho d'un bruit très grave. D'après ce journal, l'agression des Dahoméens serait considérée par le gouvernement français comme un *casus belli* et songerait non seulement à envahir le Dahomey, mais à l'annexer plus ou moins directement. L'*Indépendance Belge*, à laquelle nous empruntons cette information, assure que l'ambassadeur de France à Londres, M. Waddington, aurait été chargé d'instruire le Foreign-Office de cette résolution et de fournir à l'Angleterre toutes les explications qu'elle pourrait demander à cet égard, en sa qualité de puissance possédant des dépendances dans le voisinage du Dahomey.

Pour les mêmes raisons, des instructions analogues auraient été adressées à M. Herbert, représentant de la France à Berlin.

Nous ne saurions dire quel crédit il convient d'attribuer à ces informations, mais peut-être pensera-t-on qu'il ne serait pas superflu que des explications fussent demandées à ce sujet à M. le ministre des affaires étrangères.

OÙ VA L'ARGENT ?

On est fort ému dans le département du Cher des mesures prises par l'administration des établissements militaires qui renvoie chaque semaine un grand nombre d'ouvriers, sous prétexte que les travaux entrepris sont provisoirement suspendus.

On se rappelle que lors du vote des crédits de l'exercice en cours, on a allégué de nouvelles charges militaires pour ne point entrer dans la voie des économies. En ce qui concerne la confection du matériel de guerre, les fonds votés en 1889 pour 1890 n'ont pas été de beaucoup inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

Dans ces conditions, on se demande, au nom des ouvriers que l'on jette sur le pavé, non pas d'où vient l'argent, nous le savons tous, contribuables ; mais, où va l'argent ?

NOUVELLES MILITAIRES

PROCHAINE PROMOTION DE GÉNÉRAUX

Dans un des prochains conseils, le Ministre de la Guerre présentera à la signature du Pré-

sident de la République une promotion dans l'état-major général de l'armée.

Il s'agit de remplacer les généraux de division Logerot et Hubert de La Hayrie, atteints par la limite d'âge, les généraux de brigade Hubert-Castex, atteint par la limite d'âge, et Cholleton, décédé.

Il se pourrait, cependant, que le Ministre attendit la fin du mois, après la retraite des généraux de division L'Hôte et Bonnet et du général de brigade d'Ussel.

LE RAJEUNISSEMENT DES CADRES

L'*Echo de Paris*, l'organe officieux de M. de Freycinet, recommence sa campagne en faveur du rajeunissement des cadres. D'après ce journal, nos colonels auraient entre 5 et 10 ans de grade ; nos lieutenants-colonels, 4 ans ; nos chefs de bataillon, 6 ou 7 ans ; nos capitaines, de 10 à 15 ans ; nos lieutenants, 6 ans ; nos sous-lieutenants, 4 ans.

L'avancement très lent pour nos 4,050 chefs de bataillon, nos 4,095 capitaines, nos 3,642 lieutenants, nos 2,618 sous-lieutenants d'infanterie. C'est encore plus pour les 84 colonels, les 88 lieutenants-colonels, 295 chefs d'escadrons, les 4,044 capitaines, les 4,041 lieutenants et les 942 sous-lieutenants de cavalerie. Les capitaines ont pour la plupart 13 ans de grade ; les chefs d'escadrons, 10 ans.

L'*Echo* propose comme remède la retraite proportionnelle après 20 ans de service.

STAGES POUR LES OFFICIERS DE LA CAVALERIE TERRITORIALE

Notre confrère le *Progrès militaire* a inséré dans un de ses derniers numéros un entrefilet annonçant qu'en vertu de prescriptions ministérielles récentes, il y aura, en 1890, pour les officiers de la cavalerie territoriale : 1° des stages obligatoires auxquels seront astreints ceux d'entre eux dont l'instruction aurait paru insuffisante ; 2° des stages facultatifs d'une durée de quinze jours avec solde, en faveur des officiers qui en feront la demande, et de préférence pour ceux appartenant aux escadrons pairs qui devraient être convoqués cette année.

Ce n'est point là une nouveauté, ni une particularité applicable seulement à l'année 1890. Tous les ans, il y a ainsi des stages obligatoires et des stages facultatifs avec ou sans solde.

Mais ce qui est spécial à l'année 1890, ce sont les stages qui doivent être accomplis par les officiers de toutes armes qui devaient être appelés, cette année, à faire leur période d'instruction, si cette période n'avait pas été supprimée.

Le texte des paragraphes concernant ces stages, inséré dans l'instruction ministérielle du 31 décembre 1889, celui de la circulaire ministérielle du 13 février, ainsi que nos renseignements particuliers, nous font un devoir de prévenir nos camarades de la cavalerie que ces stages exceptionnels ne sont nullement facultatifs. Peut-être n'y astreindra-t-on pas tous les officiers que leur tour appelait à faire leur période en 1890. Sans doute, si les intéressés sont appelés individuellement, on les autorisera

à choisir l'époque qui sera la mieux à leur convenance.

Mais ces stages seront ordonnés et non facultatifs. (Armée Territoriale.)

#### LES NOUVELLES GARNISONS

Noyon, simple chef-lieu de canton de l'Oise, organise tout un casernement de brigade de cavalerie à proximité d'une forêt domaniale, excellente pour l'instruction des escadrons.

La municipalité donne le terrain des casernes, 4,500,000 fr. pour les bâtir, et elle pourvoit à l'acquisition d'un champ de manœuvres de quarante hectares.

Deux régiments de cavalerie indépendants ont ensemble 4,600 hommes et 4,500 chevaux présents à l'effectif.

Il faut calculer sur un revenu d'octroi de 45 francs par homme et par cheval, sans compter les familles d'officiers pour lesquelles des évaluations importantes peuvent être faites.

On voit quelles ressources une brigade apportera à la ville de Noyon et combien ses habitants récupéreront vite les sacrifices consentis momentanément par leur municipalité.

À côté des offres avantageuses qui déterminent tout de suite le choix des représentants de l'Etat, il s'en produit souvent d'inacceptables.

Amiens se contente par exemple d'offrir 500,000 francs pour reconstruire la caserne du 3<sup>e</sup> chasseurs et la voir occupée, non plus par 2, mais par 5 escadrons complets.

Malgré la meilleure volonté du monde, le service du génie ne pourra jamais construire avec moins d'un million le quartier et les manèges nécessaires pour loger 700 hommes et 650 chevaux du régiment de cavalerie légère de la 2<sup>e</sup> brigade du corps.

Ce n'est pas tout : la municipalité d'Amiens déclare ne pouvoir traiter que si l'Etat limite au chiffre actuel de 104 lits le nombre des malades militaires à admettre à l'hôpital général.

Comment veut-on faire sanctionner un traité établi sur des bases aussi restrictives, puisqu'en cas d'épidémie, la garnison d'un chef-lieu de corps d'armée doit pouvoir hospitaliser 300 malades au moins ?

Chaque soir, à l'Ambigu, dans le *Drapeau*, après la mort de La Tour d'Auvergne, Pericaud-Jalmin s'écrie : « Mort au champ d'honneur ». Le général Dessoles fit perpétuer le souvenir de cette mort glorieuse à la 46<sup>e</sup> demi-brigade. A chaque appel, au nom de La Tour d'Auvergne, le porte-drapeau sortait des rangs et répondait : « Mort au champ d'honneur ». Cette tradition ne s'est pas perdue. Le colonel Alexandri, du 46<sup>e</sup> de ligne, régiment qui a remplacé la 46<sup>e</sup> demi-brigade, l'a conservée pieusement.

Chaque année, le 27 juin, une fête toute militaire a lieu, dans la caserne même, en l'honneur du héros de Oberhausen.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous rappelons à nos lecteurs la représentation de lundi prochain, *Surcouf*. Cette représentation, sollicitée par un grand nombre d'amateurs, est donnée au bénéfice de M. Letellier, premier comique, dont la verve joyeuse a fait du rôle de Gargousse une création inoubliable. Cet artiste est certain que le public de Saumur se rendra à son appel et récompensera ainsi celui qui l'a si souvent fait rire.

### NOYÉ EN LOIRE

Ce matin, les pêcheurs qui ont leurs filets tendus un peu au-dessous de l'usine à gaz ont retiré le corps de M. Émile Crosnier, ancien négociant, domicilié rue Nationale.

Grand amateur de pêche, M. Crosnier, suppose-t-on, aura voulu aller, de grand matin, visiter des engins placés à cet endroit, et, perdant l'équilibre, sera tombé dans le fleuve, dont l'eau est très profonde et le courant rapide.

C'est dans les filets même de M. Elie, pêcheur, que le cadavre s'est arrêté.

M. Émile Crosnier, âgé de 50 ans environ, était retiré des affaires depuis peu, et vivait au milieu de sa famille et de nombreux amis dont il était estimé.

### LES GRANDS FROIDS EN MARS

Déjà, à plusieurs reprises, notamment le 7 mars 1747 et même les 13 et 14 mars 1746, nos ancêtres ont vu avec surprise la Seine charrier d'énormes glaçons après la fin du mois de février. Cette fois, nous n'avons point eu un pareil spectacle devant nos yeux, cependant le mois de mars 1890 a marqué sa place dans l'histoire accidentée de nos hivers parisiens.

Désormais le minimum thermométrique de la saison qui finit d'une façon si dure et si inattendue, aura eu lieu dans un mois où on l'observe rarement. En y comprenant 1890, on n'a constaté ce phénomène que sept fois dans notre dix-neuvième siècle. En outre, tous ces minimums tardifs, excepté celui de 1796, sont bien loin d'avoir atteint 11° de froid dans la campagne, et 9° dans la ville, comme lundi matin.

Ce qui a rendu cette crise particulièrement intéressante, c'est que les deux mois de décembre 1889 et de février 1890, quoique ne s'étant fait remarquer par aucun abaissement

désordonné du thermomètre, ont été, en réalité, tous deux froids, bien au-dessous de la température normale.

En conséquence, nous aurions eu à subir un grand hiver comparable à ceux de 1709, de 1789, de 1874 ou de 1879, si des vents violents du sud n'avaient providentiellement intercalé un mois de janvier chaud entre ces deux mois exceptionnellement froids, et rompu la série glacée.

Quelle est la cause qui a déchaîné les puissants courants aériens dont la bienfaisante haleine est venue nous protéger avec tant d'opportunité ? Actuellement nous croyons qu'aucun météorologiste n'est à même de le montrer, mais nous estimons que tous les savants qui cultivent cette branche de la physique du globe ont le devoir de le rechercher.

POIRE.

Une bien curieuse étude est celle de M. Renou, de l'Académie des sciences, sur les variations de la température.

Pour justifier cette thèse que les hivers rigoureux reviennent par groupes de cinq ou six tous les quarante et un ans, M. Renou calcule ainsi :

« L'avant-dernière période, dit-il, s'est terminée par les hivers de 1838 et 1841. Vers la fin de cette période, se présente une série de dix années plus froides en moyenne que la normale. Le dernier groupe d'hivers rigoureux a pris fin avec les trois hivers de 1879, 1880 et 1881, dont l'intermédiaire a eu une rigueur exceptionnelle. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que les dix années 1879 à 1888 présentent, dans leur température moyenne, le même déficit que le groupe d'années qui les précède de quarante et un ans. »

Les calculs faits, M. Renou en arrive à cette conclusion :

« Les intempéries de la période de 1838-1847 ont amené la maladie de la pomme de terre et celle de la vigne. Celles de la période de 1879 à 1888 ont amené des résultats pareils, surtout pour la vigne, aujourd'hui épuisée par trois ou quatre maladies différentes. Toutes ces maladies sont dues à l'abus de la culture ; mais les résultats désastreux ont été déterminés par l'abaissement de la température moyenne, abaissement qui sera prochainement compensé par des séries d'années chaudes. »

M. Renou affirme que nous allons rentrer dans une série d'années heureuses. Nous voulons le croire, sans espérer cependant qu'elles apporteront une efficace compensation aux maux de l'agriculture.

### LE SUCRE

Nous lisons dans le *Patriote* :

« On me demande quel sera l'effet de l'im-

pôt de 15 fr. les 400 kilos sur le prix du sucre au détail.

» Le calcul est facile à faire et tout le monde pourra le faire en un tour de plume.

» J'ai dit que cet impôt de 45 fr. est mis sur les 100 kilos d'excédents à la fabrication. En admettant que l'excédent moyen soit de 5 kilos, puisque 5 kilos est le vingtième de cent, les cinq kilos de sucre seront augmentés du vingtième de 15, soit de 7 centimes 1/2, et le kilo du cinquième de ce nombre, soit 1 centime et demi.

» Un centime et demi au kilo, tel est donc l'augmentation maximum possible, augmentation qui diminuera en raison inverse de l'élevation inverse du degré des excédents.

» Comme on le voit, cette augmentation, que la spéculation et la concurrence tendront à diminuer encore, est insignifiante. — C. W. »

### A Son Altesse Royale M<sup>gr</sup> le duc d'Orléans

SONNET

Prince, l'espoir de la Patrie,  
Vous qui souffrez de ses douleurs,  
Songez que pour vous chacun prie,  
Peut-être en répandant des pleurs.

Si la plèbe vous injurie  
Quand vous rêvez à nos malheurs,  
Par ma voix la France vous crie :  
« Tu serviras les Trois Couleurs.

» Noble enfant que ton peuple admire,  
» En son nom laisse-moi te dire :  
» Un jour tu nous délivreras,

» Et comme aux grands jours de l'histoire,  
» Tu couvriras encor de gloire  
» Notre drapeau, tombé si bas ! »

LOUIS MONVAL.

Les Rosiers-sur-Loire, février 1890.

CUNAUT. — Une découverte curieuse et d'une réelle importance vient d'être faite par un touriste amateur dans la propriété de M. Charlemagne Dupuis. Il s'agit, paraît-il, d'un autel druidique en plein air, renversé depuis peut-être deux mille ans, mais dont les ruines subsistent encore pêle-mêle, en grande partie recouvertes de mousse, de ronces et de fougères, au milieu des broussailles.

ANGERS. — *La Mi-Carême*. — Jeudi soir a eu lieu la réunion faite par le comité, invitant tous les jeunes gens qui voudraient faire partie du défilé à se trouver à cette réunion. Il a été décidé que le départ aurait lieu à 4 heures 1/2 sur le Champ de Mars, et le cortège ferait le tour des boulevards de toute la ville. Il s'arrêterait au boulevard Ducazeaux et passerait rue Beaurepaire, rue Boisnet, boulevard des Pommiers, et reviendrait au Champ de Mars, où chaque voiture et chaque groupe irait où bon lui semblerait. Le rendez-vous pour la distribution des prix est fixé à 4 heures 1/2 ou 5 heures, sur la place du Ralliement.

## LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

### IX

Mai prenait fin.

Plus d'une fois, la famille était allée visiter la maison.

Les pommiers, blancs et roses, couvraient de leur neige odorante l'herbe déjà haute. La petite vallée de la Vère déroulait son frais tapis printanier, et les coquetteries de ses fleurettes parfumées y attiraient les insectes et les papillons. Les rochers grisâtres se paraient de mousses au velouté sombre. Non loin, les ronces se couvraient de leurs feuilles brunâtres et l'épine noire cachait ses dards sous les blancs pétales.

Les rosées et les pluies d'avril avaient fait fermenter la terre échauffée par les rayons du soleil.

Oh ! combien la Marjolaine eût voulu habiter son cher pays ! Fleur des champs, elle n'avait pu s'acclimater à la ville. Elle n'était

pas la seule à refouler un soupir au départ de la métairie : Fabien et Geneviève, les chers petits, regrettaient fort leur vie d'autrefois.

Flavie se trouvait en pleine saison d'été.

Depuis quelque temps, la santé de la jeune fille laissait à désirer ; la fatigue, ajoutant une ombre à sa douceur, la teintait de mélancolie. Pourtant, elle aimait à manier la soie et le velours ; son élégance innée la portait vers toutes les beautés de la forme.

D'autre part, l'entourage lui agréait peu : un groupe d'ouvrières, rieuses, communes pour la plupart, auxquelles elle imposait sans pitié des silences prolongés, non-seulement à cause du travail, mais encore pour éviter les bavardages qui l'impatientaient. Ces dernières la respectaient sans l'aimer, bien qu'elle fût douce et polie avec elles. Sa supériorité les tenait à distance, et ses habitudes de dame, comme elles disaient, empêchait toute camaraderie.

La beauté de Flavie avait d'abord éveillé la critique des envieuses, mais il était tellement avéré que M<sup>lle</sup> Darnétal passait indifférente sous les œillades et les signes admiratifs de la jeunesse dorée de Flers, qu'il fallut renoncer aux insinuations perfides.

Un incident, sans la moindre gravité au premier aspect, sembla modifier, d'une manière étrange, l'attitude la jeune fille.

On recommençait à parler du magnétisme.

Plusieurs livres, quelques journaux traitaient de cette science à laquelle se mélangeait, pour un grand nombre, une part de surnaturel. Dans le cercle restreint des adeptes convaincus, on ne touchait qu'avec respect et tremblement à l'arche sainte.

Cependant, les habiles s'emparèrent vite des curiosités éveillées et le charlatanisme fit son œuvre. Somnambules prédisant l'avenir, séances où la mise en scène, les trucs, les compères, venaient en aide au côté réel des expérimentations, se disputèrent l'attention en provoquant les controverses.

M. Combal — le mari de la maîtresse couturière — caissier dans une importante usine, avait fait la connaissance d'un mécanicien de la maison Rovray de Paris. Ce dernier, venu à Flers, pour la pose d'une machine, devait rester quelque temps pour en surveiller le fonctionnement. Un joli garçon, de trente ans, beau parleur, qui possédait les dehors que donne l'habitude des grandes villes. M. Combal l'amena souvent ; plusieurs fois, il parta-

gea le dîner de la famille.

Seule, entre les ouvrières, Flavie était nourrie chez sa patronne. La beauté de la jeune fille séduisit le mécanicien qui, sans se déclarer ouvertement, ne perdit aucune occasion de lui faire la cour. Lorsqu'il apportait des fleurs à M<sup>me</sup> Combal, elle en avait sa part. Son regard la suivait sans cesse. Ce regard, d'une fixité singulière, gênait la jeune fille, lui faisait éprouver un malaise indéfinissable.

La fatigue des veilles prolongées, de fréquentes migraines, la rendant souffrante et affaiblie, la prédisposaient à subir l'influence.

Un samedi soir, au moment où les deux dernières apprenties allaient sortir, la voix de M<sup>me</sup> Combal se fit entendre :

— Mesdemoiselles, venez donc un instant, voici M. Roche — le mécanicien — qui nous raconte des choses incroyables.

La voix venait du jardin ; empressées, les jeunes ouvrières se rendirent à l'appel.

La maison — nouvelle acquisition de M. Combal — donnait sur un assez vaste terrain, garni d'une large pelouse à corbeilles en pleine floraison. Ce jardin faisait les délices de sa maîtresse. Là, elle se reposait des exigences des dames et de l'ennui des ouvrières.

Des voitures sont encore à la disposition des jeunes gens qui en désirent.

#### LES PICKPOCKETS DANS LES FOIRES

Lundi dernier, à la foire d'Airvault, au milieu d'un groupe, un nommé B..., cultivateur près de Gourgé, sentit une main essayant de couper la poche de son gilet où il venait de mettre quelque argent. Il saisit rapidement l'individu qui se livrait à ce dangereux exercice et le conduisit lui-même à la gendarmerie. Là, le brigadier interrogea brièvement ce voleur. Il s'aperçut bien vite qu'il cachait quelque chose dans sa bouche, et malgré ses dénégations, il finit par lui faire « cracher » (c'est bien le mot) 470 francs en pièces d'or!

Il est évident que c'est au moment d'être visité qu'il réussit à faire disparaître momentanément dans sa bouche ces nombreuses pièces d'or!

C'était encore là le fruit de quelque vol précédent, sans doute.

Cet individu avait un billet d'aller et retour pris à Niort.

Il était bien mis, tout naturellement, et paraissait âgé d'une vingtaine d'années seulement. Il s'est dit originaire de la Suisse. Il a été écroué à la maison d'arrêt de Parthenay.

Ce qui prouverait bien qu'il faisait partie d'une bande, c'est que dans une auberge d'Airvault, où se trouvaient attablés deux inconnus, quand le bruit de cette arrestation se répandit, l'un de ceux-ci dit à l'autre : « Tu sais, le petit Louis vient d'être arrêté... »

Cultivateurs, prenez garde à vous !

#### UN JEUNE ANGEVIN CONDAMNÉ A MORT

Nous avons raconté, il y a quelques mois, l'horrible assassinat de Maintenon commis par un garçon coiffeur, presque un enfant.

Les débats de cette grave affaire ont eu lieu vendredi devant la Cour d'assises d'Eure-et-Loir.

Paul Termeau, âgé de dix-huit ans à peine, est accusé d'avoir égorgé chez elle une vieille femme, la veuve Rogemont, pour lui voler ses économies.

Il avait espéré trouver chez sa victime quelque argent, mais il ne découvrit que quelques bijoux et des titres nominatifs, qu'il n'osa s'approprier.

Six cents francs serrés dans une armoire échappèrent à ses recherches.

Termeau, en entendant l'arrêt, a caché son visage dans son mouchoir. Mais, quand il a relevé la tête, on a pu constater qu'il n'avait pas versé une larme.

Paul-Henri Termeau est né le 13 avril 1872 à Broc (Maine-et-Loire), où habitent ses parents. Son père, un honnête cantonnier, doit fort regretter aujourd'hui de n'avoir point gardé son fils auprès de lui, où il fût devenu peut-être un ouvrier laborieux.

Pour l'instant, M<sup>me</sup> Combal, assise dans une chaise rustique, jouissait de la belle soirée en s'amusant à écouter les propos échangés entre son mari et M. Roche.

— Oui, Madame, affirmait ce dernier, je pourrais endormir ces demoiselles et les rendre complètement insensibles.

— Mais n'entre-t-il rien de dangereux dans ces singulières pratiques ?

— Pas le moins du monde, le tempérament n'en subit aucune atteinte.

— Ceci est bien extraordinaire... je l'avoue, je doute fort...

— Eh bien ! Madame, voulez-vous un échantillon de mon savoir-faire ? Qu'une de ces demoiselles consente à subir l'épreuve.

Les apprenties se récrièrent avec des mines effarouchées et force rires.

— Voyons, quelqu'un de bonne volonté... continua le mécanicien, pas le moindre danger, je vous le promets. Du reste, la présence de M<sup>me</sup> Combal doit vous rassurer.

— Bah ! dit une grosse brune de seize ans, déflurée et rieuse, on n'en mourra pas... puisqu'il n'y a rien que d'honnête là-dedans, essayons.

Elle s'approcha d'un air résolu.

Un instant après qu'on venait de le réintégrer dans sa cellule, Termeau a reçu la visite de M. l'abbé Ménard, curé de Broc, qui était déjà venu le voir quelques jours après son incarcération.

Le vénérable prêtre est arrivé au moment où les gardiens faisaient endosser à Termeau le costume des condamnés et la camisole de force.

L'entretien n'a duré que quelques instants. Termeau a écouté en pleurant les exhortations de son vieux curé l'engageant à consacrer le reste de ses jours à la prière et au repentir.

Ajoutons que les jurés ont signé un recours en grâce en faveur du condamné.

#### PHÉNOMÈNE ATMOSPHÉRIQUE

On écrit de Saint-Malo :

« Mardi, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, par un temps clair, on a vu se produire un phénomène dont la description peut difficilement donner une idée exacte.

« A ce moment apparaissaient dans l'Ouest, au-dessus de l'horizon et formant avec celui-ci un angle d'environ quatre à cinq degrés, trois soleils absolument distincts et disposés sur une ligne horizontale.

« Le soleil central était de couleur blanche et brillait d'un éclat intense, comme s'il eût été un foyer électrique. Les deux autres soleils, qui occupaient la droite et la gauche du soleil central, brillaient avec moins d'éclat ; de la moitié inférieure de leur circonférence s'échappaient des rayons de nuances irisées.

« Au zénith se distinguait un arc-en-ciel régulièrement formé, mais offrant cette particularité que sa partie convexe était tournée vers la terre et que sa base se perdait dans le firmament.

« Ce phénomène a duré au moins une heure, au grand étonnement des nombreux curieux qui en étaient les témoins.

« Il a été vu à ce même instant par les passagers du steamer anglais *Aliance* venant de Jersey, qui entrant dans notre port à la tombée de la nuit. Certains de ces passagers l'ont même dessiné pour conserver le souvenir d'un aussi rare spectacle. »

#### Dans un restaurant :

Le patron de l'établissement fait sa tournée dans la salle.

— Voyez cette entrecôte, lui dit un client, elle est si dure que je ne puis la couper.

— Garçon ? s'écrie le patron, changez le couteau de monsieur !

Une énorme dame monte dans le tramway où il lui faut double place.

— Je croyais que le tramway n'était pas fait pour les éléphants, dit un voyageur à son voisin.

La grosse dame qui a entendu :

— Monsieur, le tramway, c'est comme l'arche de Noé, on y accepte tous les animaux, depuis les éléphants jusqu'aux ânes !

Flavie et l'autre fillette prirent des sièges, fort curieuses d'observer le spectacle promis.

Il faisait un clair de lune superbe. Douce était l'atmosphère, à peine si les feuillages légers s'agitaient sous l'haleine de la brise.

— Regardez-moi, bien en face, dit le magnétiseur, et ne faites aucune opposition au sommeil.

— Comme pour le daguerréotype... mais si la vue me bluette ?

— Cela ne fait rien. Donnez-moi vos mains ?

Il les lui serra fortement, tout en la fixant avec continuité. L'apprentie voulut rire d'abord, mais elle devint bientôt sérieuse ; sa physionomie changea : le bas de la tête se porta en avant ; ses traits perdirent l'agrément de l'expression ; les yeux, bien qu'entièrement ouverts, restèrent sans regard.

Un certain malaise s'emparait des assistants, mais leur curiosité se trouvait puissamment excitée.

M. Roche commença les passes ; ensuite, se tournant vers M<sup>me</sup> Combal :

— Quelle pose désirez-vous que prenne Mademoiselle ?

— Debout, le bras droit levé, répond celle-ci intriguée.

#### GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 8 mars

M<sup>me</sup> FAVART, opéra-bouffe en 3 actes.

Dimanche 9 mars

SURCOUF, opéra-comique en 4 actes.

Le Voyage en Chine, opéra-comique en 3 actes.

Lundi 10 mars

Les Danicheff, pièce russe en 4 actes, de M. Pierre Newski. Par la troupe de LAGLAY.

#### THÉÂTRE NATIONAL DU CIRQUE

Dimanche 9 mars

Le Coq Rouge, drame en 5 actes et 7 tableaux, de Louise Michel.

GRAND CONCERT.

Les Ouvriers, drame en 1 acte.

#### Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

Lundi 10 Mars 1890

A LA DEMANDE GÉNÉRALE

Et au bénéfice de M. LETELLIER, régisseur général et grand 1<sup>er</sup> comique

Deuxième représentation du grand succès

## SURCOUF

Opéra-comique en 4 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de ROBERT PLANQUETTE.

Voir aux annonces : les Grands Magasins du Printemps de Paris.

#### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD  
Chimiste breveté, à SAUMUR  
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

#### ASPERGES NATIVES D'ARGENTEUIL,

dites MANGE-TOUT, nouvelle variété d'un rendement supérieur sur toutes les variétés connues. — Prix : 100 griffes, 6 fr. — 200 griffes, 10 fr. Franco, en gare, contre mandat-poste.

Ecrire à M. SARAZIN CONSTANT, à Carrières-Saint-Denis, près Argenteuil (Seine-et-Oise).

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS  
53 RÉCOMPENSES, dont 29 médailles d'Or.  
Le seul véritable ALCOL DE MENTHE c'est  
L'ALCOOL DE MENTHE

## DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe.

Excellent aussi pour la TOILETTE et les DENTS  
FABRIQUE à LYON, COURS D'HERBOVILLE, 9. Dépôts partout.  
REFUSER LES IMITATIONS  
EXIGER le nom DE RICQLÈS sur les Bouteaux

## Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

CONSERVES DE LÉGUMES DE  
PREMIÈRE MARQUE

|   |      |
|---|------|
| Petits pois sup <sup>rs</sup> , la boîte p <sup>r</sup> 6 personnes | 0.85 |
| » » » » 3 »   | 0.45 |
| Haricots verts sup <sup>rs</sup> , » 6 »                            | 0.90 |
| » » » » 3 »   | 0.45 |
| Asperges d'Argenteuil, » 5 »  | 1.30 |
| Macédoine, »  | 1.80 |
| Jardinière, »   | 1.40 |
| Pointes d'asperges, la demi boîte.....                              | 1.20 |
| Fonds d'artichauts, »   | 2.00 |

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.



#### LE GRESHAM

C<sup>o</sup> Légitime d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1844  
Actif : 106 Millions 578,528 fr. 96  
ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, A TERME FIXE  
Entre risques modérés de Guerre et de Voyages  
RENTES VIAGÈRES  
Payables mensuellement ou par semestres, à l'âge  
Prospectus et Renseignements gratuits et franco.

à Paris, dans les Immeubles de la C<sup>o</sup>, 30, Rue de Provence  
et dans les départements chez MM. les Agents de la C<sup>o</sup>.

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

# Si vous Toussez

PRENEZ DES

# PASTILLES GÉRAUDEL

Encore quelques passes, puis le magnétiseur plaça la jeune fille dans l'attitude indiquée.

Alors, cette dernière s'immobilisa. Rien ne remuait en elle... pas un muscle, pas un trait du visage. Les traits avaient pris la rigidité cataleptique. Le bras droit dont la pose, à la longue, aurait dû devenir insupportable, demeura impassible.

— Touchez-la, dit le jeune homme aux assistants, essayez vos forces à le ployer.

A part Flavie, tous s'approchèrent. Leurs efforts restèrent sans résultat.

— Oh ! n'ayez aucune crainte, Mademoiselle Darnetal, dit le mécanicien. Pas le moindre inconvénient, ni pour elle, ni pour vous.

La jeune fille obéit avec répugnance.

Ce masque impassible, les apparences de la mort au milieu de la plénitude de la vie, lui causaient une impression pénible : la sensation de quelque secret redoutable sous la révélation duquel on pouvait tomber foudroyé !

Elle toucha l'ouvrière d'un geste timide... devant cette résistance inconsciente de la matière dans un être vivant, elle retira sa main avec une vivacité effrayée.

— Vous allez la réveiller tout de suite,

n'est-ce pas ? s'écria M<sup>me</sup> Combal prise d'inquiétude devant l'étrangeté du résultat.

— Immédiatement, si vous le désirez, Madame.

Alors, il souffla dans les yeux de la jeune fille endormie.

Celle-ci tressaillit. Ses paupières battirent une seconde comme les ailes d'un oiseau captif. Elle porta la main à ses yeux d'un geste d'enfant mal éveillé ; puis, reprenant bientôt son rire de farceuse d'atelier, elle s'étonna de l'attention qu'elle provoquait.

Aux nombreuses questions qui lui furent adressées, l'apprentie répondit par l'invariable réponse : « Je ne me souviens de rien. »

On lui demanda si elle ressentait quelque malaise.

— Pas le moindre, dit-elle gaiement.

M. Roche assistait souriant aux demandes pressées et aux réponses nettes de la fillette.

Quand l'étonnement se fut suffisamment exprimé, il lança une nouvelle offre :

— Dimanche, si M<sup>me</sup> Combal y consent, je vous montrerai des choses étonnantes, sans être sorcier le moins du monde, croyez-le.

Quelle attrayante perspective !

M<sup>me</sup> Combal, rassurée par l'attitude de son apprentie, s'empressa d'accepter... les autres ouvrières seraient invitées.

(A suivre.)



**PARIS**  
GRANDS MAGASINS DU  
**Printemps**  
NOUVEAUTÉS

**Envoi gratis & franco**  
du catalogue général illustré renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'ÉTÉ, sur demande adressée à  
**MM. JULES JALUZOT & Co**  
PARIS  
Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.  
Expéditions franco à partir de 25 francs

**À CÉDER**  
**Grand Hôtel d'Anjou**  
Rue d'Orléans, à Saumur.  
S'adresser à M. ODOUARD, qui l'exploite. (138)

**APPARTEMENT**  
**À LOUER**  
S'adresser à M. COUÉ, photographe, rue d'Orléans, 57.

**PILULES BEECHAM**  
Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les **PILULES BEECHAM** purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.  
Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre)  
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée.  
Seuls Représentants pour la France et ses Colonies :  
Pharmacie Angloise des Champs-Élysées, 62  
et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS.  
DETAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers.  
**VENTE**  
DE  
**Marchandises**  
Après décès

Le DIMANCHE 9 MARS 1890, à midi, le LUNDI 10, à dix heures du matin, et jours suivants s'il y a lieu,  
Il sera procédé, aux Rosiers, place du Marché, en la maison occupée autrefois par M. LEGOUDIER, décédé, à la vente aux enchères publiques et en détail de diverses marchandises, outils et matériel, dépendant du fonds de commerce de chaudronnier-ferblantier qu'exploitait ledit M. LEGOUDIER.

On vendra notamment :  
50 kilogrammes zinc, 15 mètres gouttières, un lot de coudes, 50 feuilles fer-blanc, 30 kilogrammes de tôle, 10 kilogrammes de tuyaux, 35 seaux, 25 arrosoirs, 41 poêles, 31 chaudrons, 36 marmites, 28 soufflets, 15 lanternes, 60 kilogrammes vieil étain, quantité de passoires, casseroles émaillées et en fer-blanc, lampes à essence, à pétrole et à esprit de vin, 50 paires de ciseaux, 100 couteaux, tire-bouchons, machines à boucher, pelles, pincettes, tamis en fil fer, toile de sac et toile d'ortie, outils de chaudronnier-ferblantier, plaques en plomb et en tôle, bonbonnes, un soufflet de forge, fûts à pétrole et beaucoup d'autres objets à usage de ménage.  
Au comptant, 40 pour cent en sus. (178)

**ADJUDICATION**  
DES  
**Travaux d'entretien**  
Des Bâtiments militaires de la place de Saumur  
Pendant les années 1890 à 1895 inclus.

Le LUNDI 31 MARS 1890, à 1 heure de l'après-midi, il sera procédé en séance publique, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Saumur, à l'adjudication sur soumissions cachetées, en sept lots, des travaux d'entretien des bâtiments militaires de la place de Saumur, pendant les années 1890 à 1895 inclus.  
Toutes les pièces relatives au marché sont déposés au bureau du Génie, place Saint-Nicolas, à Saumur, où le public peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 8 heures à 11 heures du matin, et de 1 heure à 5 heures de l'après-midi.

**JARDIN**  
**À VENDRE**  
Ou à Louer présentement  
S'adresser à M<sup>me</sup> DERUET, 4, rue Saint-Nicolas.

**À CÉDER**  
UN ÉTABLISSEMENT  
DE  
**LOUEUR DE VOITURES**  
DE REMISE  
Bonne Clientèle  
S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53. (220)

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR  
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES  
**BANDAGES HERNIAIRES**  
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses  
de **WICKHAM**, Chirurgien-Herniaire  
Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889.  
Rue de la Banque, 16, à Paris  
**SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON**  
Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> LARDEUX, coutelier et bandagiste  
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
**IMBERT ET FILS**  
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38  
Baisse de prix. — Conserves de 1<sup>er</sup> choix  
Petits pois..... la boîte 0.85 la 1/2 0.45  
» » très fins..... — 1.60 — 0.85  
Haricots verts..... — 0.85 — 0.45  
» » très fins..... — 1.50 — 0.80  
Asperges entières..... — 1.30 le flacon 2.25  
Sardines à l'huile depuis..... — 0.40  
Thon à l'huile depuis..... — 0.75  
Homard entier..... boîte plate 0.80 et 1.25  
Saumon du Japon..... la boîte 0.90 et 1.40  
Filets de harengs à l'huile..... — 0.50 et 0.80

**LEON FRESCO**  
**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
68, Quai de Limoges  
**SAUMUR**  
**Prix Modérés**  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**SULFATE DE CUIVRE**  
1<sup>re</sup> Marque 98 0/0 de pur  
Entrepôt : **Rue Daillé, SAUMUR**  
Chez **M. A. COURTET**

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

| STATIONS           | Mixte matin | Mixte soir | Expr. matin | Expr. soir | Omn. matin | Omn. soir |
|--------------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|-----------|
| Paris              |             |            | 7 55        | 12 50      | 7 55       | 8 30      |
| Chartres           | 6 »         |            | 9 34        | 10 5       | 2 51       | 9 43      |
| Château-du-Loir    | 10 13       |            | 12 24       | 1 58       | 6 35       | 12 28     |
| Noyant-Méon        | 11 20       |            | 1 7         | 3 8        | 7 40       | 1 13      |
| Liniers-Bouton     | 11 29       |            | »           | 3 17       | 7 49       | »         |
| Vernantes          | 11 43       |            | »           | 3 30       | 8 »        | »         |
| Blou               | 11 54       |            | »           | 3 41       | 8 10       | »         |
| Vivv               | 12 2        |            | »           | 3 49       | 8 17       | »         |
| SAUMUR (Orl.)      |             |            |             |            |            |           |
| (arrivée)          | 12 15       |            | 1 41        | 4 2        | 8 29       | 1 48      |
| (départ)           | 12 23       |            | 1 47        | 4 14       | 8 34       | 1 54      |
| Nantilly (arrivée) | 12 31       |            | »           | 4 22       | 8 41       | »         |
| SAUMUR (Etat)      |             |            |             |            |            |           |
| (arrivée)          | 12 41       |            | »           | 4 34       | 8 51       | »         |
| (départ)           |             | 8 31       | 10 37       | »          | 4 11       | 8 30      |
| Nantilly (départ)  |             | 8 37       | 10 44       | »          | 4 23       | 8 43      |
| Chacé-Varrains     |             | 8 48       | 10 52       | »          | 4 29       | 8 49      |
| Brézé-Saint-Cyr    |             | 9 21       | »           | »          | 4 37       | 8 56      |
| Montreuil-Bellay   |             | 9 19       | 11 24       | 2 18       | 4 57       | 9 11      |
| Thouars            |             |            |             | 2 45       | 5 33       | 9 37      |
| Niort              |             |            |             | 3 58       | 4 30       | 8 42      |
| Saintes            |             |            |             |            | 6 30       | 11 52     |
| Bordeaux           |             |            |             |            | 9 52       | 3 34      |

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

| STATIONS           | Mixte matin | Mixte soir | Expr. matin | Expr. soir | Omn. matin | Omn. soir |
|--------------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|-----------|
| Bordeaux           |             |            | 5 40        | 8 20       |            | 3         |
| Saintes            |             |            | 7 15        | 9 9        | 11 39      | 6 43      |
| Niort              |             |            | 9 32        | 10 55      | 2 5        | 5 30      |
| Thouars            |             |            | 12 11       | 12 42      | 4 15       | 8 21      |
| Montreuil-Bellay   | 9 35        | 6 38       | »           | 2 37       | 4 55       | 9 59      |
| Brézé-Saint-Cyr    | 9 55        | 7 18       | »           | 2 50       | 5 18       | 9 41      |
| Chacé-Varrains     | 10 7        | 7 27       | »           | 2 57       | 5 26       | 9 49      |
| Nantilly (arrivée) | 10 13       | 7 34       | »           | 3 2        | 5 31       | 9 55      |
| SAUMUR (Etat)      |             |            |             |            |            |           |
| (arrivée)          | 10 22       | 7 45       | Mixte matin | 3 13       | 5 42       | 10 3      |
| (départ)           |             | 7 25       | 11 25       | »          | 2 52       | 5 20      |
| Nantilly (départ)  |             | 7 38       | 11 36       | »          | 3 3        | 5 33      |
| SAUMUR (Orl.)      |             |            |             |            |            |           |
| (arrivée)          |             | 7 47       | 11 44       | 1 31       | 3 11       | 5 41      |
| (départ)           |             | 7 57       | 11 54       | 1 36       | 3 15       | 5 45      |
| Vivv               |             | 8 10       | 12 10       | »          | 3 27       | 5 59      |
| Blou               |             | 8 19       | 12 19       | »          | 3 35       | 6 8       |
| Vernantes          |             | 8 32       | 12 33       | »          | 3 46       | 6 20      |
| Liniers-Bouton     |             | 8 45       | 12 46       | »          | 3 57       | 6 32      |
| Noyant-Méon        |             | 8 59       | 1           | 2 12       | 4 9        | 6 44      |
| Château-du-Loir    |             | 10 10      | 2 9         | 2 58       | 5 22       | 7 58      |
| Chartres           |             | 2 47       |             | 5 54       | 9 26       | 12 4      |
| Paris              |             | 5 25       |             | 7 30       | 11 50      | 2 27      |

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

| STATIONS    | Mixte matin | Mixte soir | Expr. matin | Expr. soir | Omn. matin | Omn. soir |
|-------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|-----------|
| Saumur      | 7 52        | 11 21      | 4 31        | 7 41       | 4 34       | 9 5       |
| Port-Boulet | 8 40        | 12 12      | 6 50        | 8 10       | 4 56       | 9 45      |
| Chinon      | 9 4         | 12 50      | 7 14        | 9 4        | 7 6        | 10 32     |

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

| STATIONS        | Mixte matin | Mixte soir | Marc. matin | Omn. matin | Mixte soir |
|-----------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|
| Poitiers        | 6 5         | 6 55       | 12 53       |            |            |
| Moncontour      | 7 41        | 10 48      | 2 27        |            |            |
| Loudun          | 8 41        | 1 46       | 3 4         |            |            |
| Montreuil (ar.) | 9 21        | 3 24       | 4 38        |            |            |
| — (départ)      | 6 53        | 9 29       | 4 25        | 5          | 9 30       |
| le Vaudelnay    | 7 4         | 9 40       | 4 46        | 5 10       | 9 41       |
| Baugé           | 7 14        | 9 50       | 5 30        | 5 19       | 9 52       |
| Doué            | 7 22        | 9 57       | 6 16        | 5 26       | 10 1       |
| Martigné        | 7 43        | 10 17      | 7 5         | 5 40       | 10 24      |
| Angers          | 9 12        | 11 45      | 9 50        | 7 10       |            |

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

| STATIONS         | Direct mixte soir | Omn. mixte matin | Expr. mixte matin | Omn. mixte soir | Omn. mixte soir | Expr. mixte soir |
|------------------|-------------------|------------------|-------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Nantes           | 10 45             |                  | 8 25              | 8 55            | 12 7            | 3 40             |
| Angers           | 2 19              | 6 30             | 10 29             | 12              | 2 57            | 5 35             |
| La Ménitrie      | 2 52              | 7 10             | 10 51             | 12 37           | 3 42            | 6 16             |
| Les Rosiers      |                   | 7 19             | 11 2              | 12 46           | 3 52            | 6 25             |
| Saint-Clément    |                   | 7 26             |                   | 12 53           | 3 59            | 6 32             |
| Saint-Martin     |                   | 7 33             |                   | 12 59           | 4 7             | 6 39             |
| Saumur (arrivée) | 3 22              | 7 46             | 11 18             | 1 11            | 4 20            | 6 52             |
| — (départ)       | 3 27              | 7 52             | 11 16             | 1 15            | 4 31            | 7 10             |
| Varennes         |                   | 8 5              | 11 32             | 1 29            | 4 45            | 7 13             |
| Port-Boulet      | 3 52              | 8 20             | 11 41             | 1 40            | 5 1             | 7 29             |
| Langeais         | 4 26              | 8 59             | 12 3              | 2 14            | 5 46            | 8 11             |
| Tours (arrivée)  | 5 5               | 9 42             | 12 46             | 2 53            | 6 35            | 8 51             |
| Paris (arrivée)  | 10 39             |                  | 4 40              | 10 46           | 2 35            | 5 7              |

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

| STATIONS         | Expr. soir | Omn. mixte soir | Omn. mixte matin | Omn. mixte soir | Expr. mixte matin | Direct mixte soir |
|------------------|------------|-----------------|------------------|-----------------|-------------------|-------------------|
| Paris            | 8 45       | 9 40            | 11 25            | 12 45           | 11 20             | 9 10              |
| Tours            | 1 23       | 5               | 7 15             | 10 47           | 2 53              | 5 25              |
| Langeais         | 2 13       | 5 43            | 8                | 11 38           | 3 30              | 6 8               |
| Port-Boulet      | 2 38       | 6 20            | 8 39             | 12 11           | 3 50              | 6 43              |
| Varennes         |            | 6 32            | 8 51             | 12 22           |                   | 6 54              |
| Saumur (arrivée) | 2 57       | 6 45            | 9 4              | 12 33           | 4 5               | 7 6               |
| — (départ)       | 3 3        | 6 52            | 9 12             | 12 39           | 4 9               | 7 12              |
| Saint-Martin     |            | 7 6             | 9 26             | 12 51           |                   | 7 25              |
| Saint-Clément    |            | 7 13            | 9 33             | 12 57           |                   | 7 32              |
| Les Rosiers      |            | 7 21            | 9 41             | 1 4             | 4 25              | 7 39              |
| La Ménitrie      | 3 28       | 7 32            | 9 52             | 1 13            | 4 32              | 7 48              |
| Angers (arrivée) | 3 57       | 8 21            | 10 41            | 1 54            | 4 57              | 8 32              |
| Nantes (arrivée) | 5 55       |                 | 1 51             | 5 38            | 6 42              | 12                |

SAUMUR — LA FLÈCHE

| STATIONS  | Mixte matin | Mixte soir | Expr. matin | Expr. soir | Omn. matin | Omn. soir |
|-----------|-------------|------------|-------------|------------|------------|-----------|
| Saumur    | 5 30        | 1 15       | 7 20        |            |            |           |
| Vivv      | 5 43        | 1 38       | 7 34        |            |            |           |
| Longué    | 5 55        | 1 56       | 7 48        |            |            |           |
| Jumelles  | 6 7         | 2 18       | 8 1         |            |            |           |
| Baugé     | 6 22        | 2 44       | 8 19        |            |            |           |
| Clefs     | 6 39        | 3 12       | 8 38        |            |            |           |
| La Flèche | 6 52        | 3 30       | 8 52        |            |            |           |

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, **Hôtel-de-Ville de Saumur** 1890 **LE MAIRE,** Certifié par l'imprimeur soussigné,